DRS101 - Droit du travail : relations individuelles

Mis à jour le 22-09-2026

Code : DRS101

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale : EPN14 - Droit et immobilier / Michel MINE

Contact national :

EPN14 - Droit

2 rue Conté
75003 Paris

Yasmina NABBACH
par_cnam.droit@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Connaissances de base en droit conseillées (prérequis souhaitables UE DRS003).

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances fondamentales en Droit du travail concernant les relations individuelles du travail (relation salarié-employeur).

Être en capacité d'identifier les solutions juridiques à des situations concrètes rencontrées dans les entreprises.

Programme

Contenu

Droit du **travail** *: objet, champ d'application, nature, fonctions, historique.*

Sources *du droit du travail* (droit international, droit de l'Union européenne, droit constitutionnel, législation, conventions et accords collectifs, contrat de travail) - (textes et jurisprudence).

Organisation juridictionnelle (cours et tribunaux, notamment Conseils de Prud'hommes) - ***Organisation administrative*** - *Administration du travail* (inspection du travail, Dreets/Drieets, ministère du travail/organismes et autorités indépendantes - DDD et Cnil).

Libertés et droits fondamentaux de la personne au travail : liberté dans le travail, du travail, d'expression, etc., droit de mener une vie familiale normale, droit à la santé, etc., égalité de traitement et non discrimination.

Pouvoir de l'employeur : de direction/d'organisation, de contrôle et de sanction, d'évaluation du travail.

1) Formation du contrat de travail

Recrutement : liberté de recrutement et limites, procédure de recrutement - période d'essai, etc.

Contrat de travail **:** définition, critère, contenu, obligations, clauses contractuelles, contentieux de la requalification - indépendant/salarié

Contrats de travail atypiques : à durée déterminée, à temps partiel, etc. Prêts de main d'oeuvre (à but lucratif - travail temporaire, portage salarial, etc.; à but non-lucratif)

2) Mise en oeuvre du contrat de travail

Rémunération : salaire et accessoires - primes et indemnités; Smic, RMM; salaire conventionnel (minima de branche,...) et salaire contractuel; égalité de traitement et non-discrimination; paiement et protection de la rémunération

Temps de travail : mesure (définitions), durée et aménagements. Repos hebdomadaire/repos dominical. Jours fériés. Congés annuels payés et autres congés.

Santé et sécurité au travail *:* obligation *légale* de sécurité de l'employeur. Principes de prévention et évaluation des risques. Règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (risques organisationnels/psychosociaux, etc.). Devoir d'alerte/droit de retrait du salarié. Formation à la sécurité. Services de prévention et de santé du travail.

Suspension du contrat *:* maladie, accident du travail/maladie professionnelle, maternité.

Modification du contrat de travail et changement des conditions de travail **:** pouvoir de l'employeur-droits du salarié - qualification/fonctions, rémunération, temps de travail, lieu de travail, etc.

Droit disciplinaire : règlement intérieur (contenu, procédure et recours, application); procédure disciplinaire et droits de la défense (procédure, sanctions, recours)

3) Rupture du contrat de travail

Licenciement : justification-cause réelle et sérieuse, motif personnel/motif économique/autre, procédures, indemnités de rupture, recours et réparations; licenciement dans le cadre d'un accord d'entreprise "APC"
Autres modes de rupture du contrat *:* démission, prise d'acte, résiliation judiciaire, départ à la retraite; ruptures conventionnelles - individuelle/collective; mise à la retraite, force majeure
Délivrance de documents : certificat de travail, attestation Pôle emploi.
Clauses contractuelles : non-concurrence, dédit-formation, garantie d'emploi.

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

Examen final (examen terminal écrit obligatoire) de 2h30 (deux heures trente), sans document, comprenant :

- un ou plusieurs *cas pratiques juridiques,*

et

- plusieurs *questions de cours* avec possibilité de choix

(pas de commentaire d'arrêt, ni de QCM).

Contrôle continu - 2 partiels facultatifs en études dirigées (la moyenne des 2 notes est uniquement prise en compte si elle est plus favorable que la note de l'examen final).

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Le grand livre du droit du travail, Éditions Eyrolles, 32ème édition.	Michel Miné